

Initiatives ministérielles

les campagnes du pays, je vous signale que la population saura quoi faire au moment des prochaines élections.

Ce qu'il faudrait faire, je le dis à mon bon ami le député de Burlington, qui a le coeur à la bonne place, mais qui s'est trompé de parti, c'est revenir à la case départ et, au lieu de se perdre en vaines palabres, de proposer des changements vides de sens, faire une faveur aux citoyens qui ont participé à l'édification du pays d'un océan à l'autre; il convient de leur rendre service plutôt que de les insulter en les traitant de fainéants parce qu'ils font à l'occasion appel à l'aide publique, le temps de reprendre leurs emplois saisonniers et de subvenir de nouveau aux besoins de leur famille.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, c'est encore une fois sans grand plaisir que j'interviens ici pour parler du projet de loi C-21. Après avoir subi la motion de clôture dont nous avons été saisis hier et après les mesures draconiennes que le gouvernement actuel a imposées à la présente législature afin d'entendre aussi peu de débat que possible sur la mesure à l'étude, il n'y a pas de quoi se réjouir d'intervenir à ce sujet.

Quand on voit dans le projet de loi des dispositions traitant de prestataires de première et de deuxième catégorie, on se demande tout naturellement ce que ça signifie. Cela veut dire, au fond, que ceux qui sont les moins favorisés dans notre société souffriront le plus.

Qui sont les moins favorisés dans notre société, ou les plus défavorisés, selon l'expression qu'on préfère, monsieur le Président? Nous constatons que plusieurs groupes de personnes entrent dans cette catégorie, mais on y retrouve certes ceux qui sont peu instruits et ceux qui travaillent à temps partiel, et les femmes prédominent dans ces deux groupes. En fin de compte, ce sont les femmes qui seront touchées le plus durement par ces modifications apportées par le projet de loi C-21 de même que par la plupart des autres changements.

Quand on se demande pourquoi le gouvernement apporte de telles modifications à la loi, on peut trouver l'explication en remontant jusqu'à l'Accord de libre-échange. On peut en trouver l'explication dans tous ces

beaux plans que le gouvernement échafaude pour forcer la population active canadienne à devenir compétitive.

Ce sont des thèmes que nous entendons souvent le gouvernement invoquer en défendant un certain nombre de mesures qu'il propose, en allant jusqu'à la taxe de vente générale. Il dit chercher à réduire le déficit et la dette nationale et ainsi de suite. Il parle bien sûr du projet de loi C-21 dans le même contexte, en parlant des efforts à faire pour devenir compétitifs, et le libre-échange y entre pour une part également. La compétitivité est évidemment l'une des raisons que le gouvernement invoquait pour justifier la nécessité du libre-échange.

Quand il parle de compétitivité, le gouvernement laisse toujours entendre que les travailleurs canadiens sont trop payés. Il pense au régime maigre. Et quand il parle de réductions, il vise les programmes sociaux. Beaucoup de nos concurrents ont pourtant de meilleurs programmes sociaux que le Canada.

Alors, on se demande ce que le gouvernement entend par compétitivité. Mais la réponse est vite trouvée, monsieur le Président, parce qu'on se rend compte rapidement qu'il ne compare pas notre compétitivité avec celle des pays les plus progressistes, mais avec celle des pays les moins progressistes du monde.

Les ministériels membres du comité ont même dit que le Canada n'avait pas à se plaindre, comparativement à je ne sais plus trop quel pays gravement défavorisé comme le Bangladesh ou les Philippines.

Pourquoi le gouvernement met-il ces dispositions dans le projet de loi C-21? Il admet lui-même dans sa propre étude d'impact une chose que j'aurais honte d'avouer à sa place. Il reconnaît d'emblée que 30 000 Canadiens ne pourront plus toucher des prestations d'assurance-chômage.

Des études plus dignes de foi, à mon avis, montrent qu'environ 130 000 Canadiens, et non 30 000, seront entièrement exclus du programme. Après l'entrée en vigueur des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage, cent mille Canadiens de plus seront totalement exclus du régime d'assurance-chômage comparativement à maintenant.